



**18 octobre 2019 – Campus de La Garde**

## **Minutes**

**de la 1<sup>ère</sup> Journée d'étude sur le thème :**

### **Les Grands enjeux contemporains de la Méditerranée**

**Session N° 1** [https://youtu.be/WEs\\_IDjtCfw](https://youtu.be/WEs_IDjtCfw)

Animateur M. Philippe GILLES, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et de gestion, Université de Toulon

#### **La mer Méditerranée, lieu de circulation et de rapports de force**

- **Les printemps arabes** – Mme Karima DIRECHE (Historienne, Directrice de recherche, CNRS - TELEMMe, Aix Marseille Université)

Cette communication revient sur la vague sans précédent des manifestations et des contestations populaires qui ont secoué le Moyen-Orient et le nord de l'Afrique au cours de l'année 2011. Cette lame de fond a balayé des dirigeants autoritaires installés de longue date au pouvoir (Zine el Abidine en Tunisie, Hosni Moubarak en Egypte ; Moamar Khadafi en Lybie) et a renversé l'échiquier politique des pays de la rive sud de la Méditerranée. La communication s'articule autour des convergences et des points communs de la contestation populaire citoyenne qui ont touché les nombreux pays de la région. Elle aborde la jeunesse comme moteur des soulèvements démocratiques arabes ; le rejet des régimes autoritaires et oligarchiques et de la corruption d'Etat institutionnalisée ; l'affirmation des libertés individuelles ; le chômage d'une jeunesse éduquée et diplômée ; la dénonciation des économies de prédation. La communication s'arrêtera sur deux cas d'école : la transition politique tunisienne et la mobilisation citoyenne algérienne du 22 février qui s'inscrit dans la continuité de ce qu'on a appelé les printemps arabes en réactivant, de manière inédite, les modes opératoires de la contestation politique.

- **Les crises en Méditerranée** – M. Thomas PIERRET (Politiste, Chargé de recherche CNRS – IREMAM, Aix Marseille Université)

Syrie, Libye : la fermeture du cercle vicieux

S'ils se distinguent l'un de l'autre par de nombreuses spécificités, les conflits syrien et libyen n'en présentent pas moins des trajectoires similaires à au moins trois égards. La première est que, dans un cas comme dans l'autre, la transformation des soulèvements populaires de 2011 en guerres civiles était largement prédéterminée par la nature des régimes en place, le règne des familles Assad et Qaddafi se caractérisant par des degrés d'arbitraire et de patrimonialisme typiquement "sultaniens". Dans les deux cas, l'entrée en guerre civile fut le résultat de l'impossibilité, propre à ce type de régime, de séparer le clan dirigeant de l'élite militaire. Un second parallèle peut être établi au niveau du contexte international, marqué par une volonté américaine de désengagement qui s'est traduite, d'une part, par les hésitations et contradictions de Washington vis-à-vis des conflits concernés et, d'autre part, par l'interventionnisme croissant des puissances régionales (Iran, Turquie, Qatar, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis) et de la Russie. Troisièmement et dernièrement, cet interventionnisme a rendu possible des tentatives (diversement réussies) de recentralisation forcée des territoires syrien, sous l'autorité d'Assad, et libyen, sous celles du maréchal Heftar. Censés rétablir la stabilité, ces projets tendent en réalité à la fermeture d'un cercle vicieux dans la mesure où ils promeuvent des régimes qui risquent de présenter, sous une forme aggravée, les mêmes tares que celles qui ont conduit aux révoltes de 2011.

- **L'UE face aux crises migratoires en Méditerranée** – M. Jean-Christophe MARTIN (professeur de droit public, LADIE, Université Côte d'Azur)

Cette communication a porté sur un sujet de grande actualité, relatif aux enjeux pour l'Union européenne et ses Etats membres de la crise migratoire en Méditerranée, en particulier à l'immigration irrégulière et la problématique du sauvetage des migrants en détresse en mer. Deux cadres juridiques sont utilisés par l'Union européenne : l'action coordonnée par l'agence Frontex, et la politique de sécurité et de défense commune (opération EUNAVFOR-Med Sophia). Dans les deux cas, l'Union fait le choix du paradigme de la sécurisation des frontières et de la lutte contre le trafic de migrants, refusant d'établir un dispositif de sauvetage.

Après un état de lieux de la situation, dont la gravité a encore été rappelée par l'actualité la plus récente, la présentation a été articulée autour de la distinction entre deux couples de concepts.

D'une part, la présentation a porté sur la distinction entre les deux notions d'interception et de sauvetage des migrants. L'Union européenne s'est attachée à définir une politique et des outils visant avant tout la sécurisation des frontières maritimes extérieures, dont le bilan est en demi-teinte. L'obligation de sauvetage – prévue par le droit international – n'a ainsi été intégrée, tardivement, qu'à la faveur des opérations de lutte contre le franchissement illicite, sans que l'Union européenne ne lance une opération proprement

humanitaire. Il apparaît cependant en pratique que la distinction entre les deux concepts perd de son acuité, les opérations conduisant systématiquement à sauver des migrants, qui se trouvent en situation de détresse en mer.

D'autre part, a été abordée la distinction entre les notions de débarquement et de répartition des migrants. L'absence d'un mécanisme fiable et prévisible de répartition complique considérablement les enjeux relatifs au débarquement des migrants et explique largement les difficultés rencontrées, y compris face aux demandes de débarquement de migrants par des ONG ayant réalisé des opérations de sauvetage. Quelques accords *ad hoc* ont pu être trouvés, au cas par cas, sans constituer une solution véritable. Plusieurs Etats ont ainsi tout récemment conclu un accord de répartition automatique, dont la mise en œuvre balbutiante laisse entrevoir une certaine amélioration, sans pour autant que le paradigme sécuritaire ne soit complété par une véritable action de sauvetage européenne.

## **Session N° 2 <https://youtu.be/4PEN8EwK5DE>**

Animateur M. Jean-Philippe PIERRE (Géographe, Directeur Centre Méditerranéen Innovation et Economie de Défense, FMES)

### **La mer Méditerranée, réservoir de ressources, lieu d'échanges et d'inégalités**

- **Enjeux français en Méditerranée** – M. Philippe GUILLAUMET (Economiste, Responsable projets internationaux - Port de Marseille)

La situation particulière du grand port de Marseille le place naturellement dans une position stratégique au cœur de la Méditerranée. Hub logistique incontournable sur l'itinéraire de la seule voie maritime des « nouvelles routes de la soie », il est le premier port commercial en Méditerranée.

Cette situation privilégiée est à la fois une source de défis en matière de mobilités et d'environnement et une garantie de faire partie des acteurs de l'économie de la région qui comptent.

Principale porte d'entrée maritime sur les marchés intra-européens depuis le Sud et l'Est, le Grand port de Marseille a misé sur les nouvelles technologies et sur des énergies plus responsable pour continuer de concurrencer la route du Nord.

Résolument tourné vers ses partenaires européens et de l'autre rive de la Méditerranée, c'est un moteur du développement économique de cet espace.

- **Géopolitique du commerce international en Méditerranée** – M. André CARTAPANIS (Professeur d'Economie et de Finances Internationales, CHERPA, Science Po Aix)

Cette intervention présente le regard d'un économiste sur la thématique d'ensemble, celle des Mondes Méditerranéens, sous l'angle des échanges internationaux, et donc en matière de commerce, de dynamique à moyen terme et d'insertion dans la globalisation.

L'Intitulé Mondes Méditerranéens appelle une référence à Fernand BRAUDEL : la Méditerranée, non plus sous Philippe II (thèse soutenue en 1949) mais en 2019 et demain ; et au concept d'économie-monde (développé notamment dans le tome III de *Civilisation matérielle...*, et repris plus tard par I. Wallerstein).

Une économie-monde est un territoire dynamique polarisé par un centre économiquement autonome, qui se suffit à lui-même et qui exerce une domination ou une influence sur des périphéries et des marges.

Par « économie-monde », Braudel n'entend pas l'économie mondiale, mais une économie qui est un monde en soi, un espace économique cohérent, non limité par des frontières étatiques et animé par une dynamique spatiale planétaire.

Clairement, la Méditerranée n'est pas une économie-monde. Espace de transits et d'influences étrangères, elle est traversée de tous côtés par des chocs et des tendances qu'elle ne maîtrise pas, mais qu'elle transforme.

Du coup, cet espace méditerranéen est soumis à de nombreuses interdépendances, politiques, économiques, stratégiques...

- **Les intérêts de la Russie en Méditerranée** – M. Igor DELANOE (Directeur-adjoint de l'Observatoire franco-russe, chercheur associé UCA)

La région méditerranéenne a été le témoin depuis le début des années 2010 de ce qu'on a appelé le « retour » de la Russie. Cette réinsertion de Moscou dans les dynamiques sécuritaires régionales méditerranéennes, au Levant, en Afrique du Nord et, au-delà, au Moyen-Orient, a pu susciter étonnement et circonspection, notamment auprès des pays de la rive Nord de la Méditerranée. Ce « retour » met fin à une parenthèse de deux décennies au cours de laquelle l'influence russe en Méditerranée s'était considérablement amenuisée comparativement à ce que fût celle de l'URSS à partir de la fin des années 1960. Les effets conjugués de la diplomatie kisingérienne puis du recentrage de Moscou sur des problématiques domestiques dès l'arrivée aux affaires de Mikhaïl Gorbatchev dans la deuxième moitié des années 1980 avaient cependant déjà amorcé un processus de reflux de l'influence soviétique de la région méditerranéenne, dès avant l'effondrement de l'URSS en 1991. Le repli subséquent de l'influence russe, l'avènement de la *Pax Americana* au Moyen-Orient et la suprématie navale incontestée des marines otaniennes dans la *mare nostrum* avaient induit une nouvelle normalité dès le début des années 1990 qui a perduré jusqu'aux années 2000. Le « retour » russe a bousculé cette normalité, alors même que c'est l'effacement temporaire de Moscou de la scène stratégique méditerranéenne qui aurait dû constituer une source d'étonnement. La Russie est en effet devenue une puissance en Méditerranée dès la fin du XVIIIe siècle et a depuis toujours cherché à maintenir une

présence navale dans les eaux méditerranéennes. Cette dernière a pu périodiquement s'atténuer, mais elle n'a jamais complètement disparu. Après la Guerre de Crimée (1853-1856), il aura ainsi fallu à peine plus de deux décennies à l'Empire russe pour redevenir une puissance en Méditerranée orientale, comme l'atteste les conditions du traité de San Stefano en 1878. Le temps long cher à Fernand Braudel nous enseigne ainsi qu'il convient de compter avec la Russie en Méditerranée. Autre facteur d'étonnement : le réinvestissement par la Russie de la scène navale méditerranéenne. Non seulement le « retour » russe était inattendu, mais en s'exprimant dans le champ naval, il a emprunté une forme pour le moins surprenante, compte-tenu des *a priori* puissants qui existaient sur la marine russe – l'état de décrépitude des années 1990 n'étant pas l'apanage exclusif de la flotte – et la Russie, perçue avant tout comme une puissance continentale et eurasiatique.